

Forums pour les consommateurs

Analyse urinaire pour la commission médicale suite à une suspension de permis pour usage de cannabis

Par Profil supprimé Posté le 31/01/2022 à 03h48

Bonjour,

Je suis en suspension de permis pour 6 mois pour usage de cannabis au volant.

J'ai appris récemment que je devais faire une analyse urinaire pour la présenter devant la commission médicale, j'ai arrêté ma consommation il y a quelques jours et j'ai rdv dans 10 jours.

J'ai vu que étant un consommateur chronique je peux être dépisté positif plus d'un mois après l'arrêt de ma consommation.

D'où ma question, est-ce totalement rédhibitoire d'amener une analyse d'urine positif devant la commission médicale ou c'est quand même jouable avec d'autres facteurs en jeu ? Que me conseillez vous ?

35 réponses

Moderateur - 31/01/2022 à 15h01

Bonjour SamG,

Si vos résultats sont positifs la commission médicale ne proposera pas de restituer votre permis mais vous convoquera à une date ultérieure. C'est relativement logique puisque sa mission est de s'assurer que vous pouvez reprendre le volant dans de bonnes conditions. Cependant ils ne vous reconvoqueront pas dans 6 mois (ce n'est pas une nouvelle suspension) mais dès que possible, dans un délai raisonnable pour que vos tests redeviennent négatifs.

Vous ne précisez pas quelle est la nature de votre consommation du cannabis : régulière (au moins une fois par semaine) ou occasionnelle (moins d'une fois par semaine). C'est un facteur important, qui conditionne la durée de positivité des tests. Dans l'hypothèse où vous êtes un consommateur régulier un délai de 10-15 jours sera effectivement trop court. Même 1 mois cela peut être trop court. Pour une consommation régulière les délais maximums théoriques de positivité sont d'un peu plus de 2 mois. La rapidité avec laquelle vous allez éliminer le THC stocké est en partie due à votre métabolisme.

Si vous en avez la possibilité nous vous conseillons de repousser votre rendez-vous et, éventuellement, de faire un test avant le test officiel pour vérifier si vous êtes positif ou non.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 31/01/2022 à 15h37

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je suis effectivement un consommateur régulier, 2 a 3 joints par jour. Pour l'analyse c'est aussi ce que je me suis dis, c'est pourquoi j'ai commandé des tests urinaire en pharmacie pour être sur avant d'aller faire l'analyse en laboratoire, si effectivement je suis positif sur ce test je reporterai ma date de rdv avec la commission.

Cependant j'ai une autre question, j'ai arrêté le thc depuis bientôt une semaine mais je consomme du cbd en contrepartie. Je sais que le taux de Thc dans les fleurs de cbd est très bas, mais est-il possible qu'avec ça mon taux de thc ne descende pas suffisamment ou beaucoup moins vite ?

Merci de votre réponse

Moderateur - 31/01/2022 à 15h53

Re-bonjour Sam,

Ce n'est pas encore bien documenté mais oui, si vous consommez quotidiennement du CBD contenant un peu de THC il est possible que cela retarde un peu ou empêche un test de redevenir complètement négatif. Essayez de ne prendre que du CBD garanti sans THC.

Cordialement,

le modérateur.

nyx - 13/02/2023 à 17h44

Bonjour,

Je dois également passer des analyses d'urines pour les mêmes faits.
Y a t-il besoin d'une ordonnance pour se faire ?

Cordialement,

Antony.

Moderateur - 14/02/2023 à 09h04

Bonjour Nyx,

Généralement la convocation devant les commission médicale ou le document vous disant quelles analyses

faire vaut ordonnance. Le plus sage est que vous vous rendiez sur le site Internet de votre préfecture et que vous regardiez ce qui est dit à ce sujet.

Cordialement,

le modérateur.

GUIMS - 13/03/2023 à 15h46

Bonjour. Merci pour ces informations.

Mon cas étant similaire à celui de Sam, j'ai écoppé de 6 mois de suspension de permis B suite a un contrôle salivaire positif.

Mes analyses d'urines sont toujours positives après 3 mois complets de seuvrage (j'étais consommateur chronique)

j'aimerais savoir si, dans le cas d'analyses d'urines positives au THC, il est possible que suite a la visite de commission médicale de préfecture, une ANNULATION soit annoncée, ou je ne risque qu'un report à une date ultérieure comme vous l'avez précisé?

j'espère être clair.

Merci.

Profil supprimé - 13/03/2023 à 17h57

Bonjour,

Je ne peux pas te répondre pour l'annulation ou le report, bien qu'il me semble que ça reporte juste à quand tu auras une validation de la commission médicale.

Par contre pour le fait d'être positif pour ma part j'ai arrêté le thc pendant 2mois complet en fumant uniquement du cbd et j'étais toujours positif urinaire. J'ai ensuite arrêté complètement de fumer pendant 2 semaines (cbd ou thc) et je suis passé négatif.

Autre chose que j'ai appris à mon rdv à la commission, tu auras une contre visite à faire un an après en remontant un test urinaire négatif.

J'espère avoir put t'aider et bon courage !

Moderateur - 14/03/2023 à 08h40

Bonjour GUIMS,

La commission médicale est là pour évaluer votre capacité à reprendre le volant. Elle n'a absolument pas le pouvoir d'annuler un permis de conduire. Ce pouvoir est réservé à l'autorité judiciaire (les juges).

En cas de résultat positif à un test demandé vous êtes reconvoqué plus tard.

Cordialement,

le modérateur.

GUIMS - 14/03/2023 à 12h20

Merci Sam et au modérateur pour vos réponses parfaitement claires.

Je suppose avoir un métabolisme plutot lent puisque ma dernière consommation de CBD date d'il y a plus de 3 semaines. (Encore une fois j'étais gros consommateur)

ImProdige - 12/10/2023 à 14h12

Bonjour j'ai eu une suspension pendant 6 mois que j'ai terminé en passant devant la commission qui m'a dit de revenir plus tard pour un second rendez vous avec encore une analyse d'urine sauf qu'entre deux j'ai repris et j'aurai aimé savoir si y'avait moyen de reprendre l'ancienne analyse changer les dates pour rouver les test négatif ou est ce que un double du test est envoyé à la commission quand on fait un test ?

Jason52 - 22/11/2023 à 20h20

Bonjour à vous, ma suspension de 3 es déjà terminer, ce 12decembre je passe devant la commission en espérant que les résultat seront niquels, ma question es donc, une fois que le médecin aura pris la décision si je suis apte, y'aurais t'il un moyen pour conduire avant d'obtenir mon permis après redemande sur le site ANTS du genre documents délivrer où devrais-je attendre de recevoir mon permis pour cela ? J'espère avoir été suffisamment clair, et désolé d'avance pour les fautes.

Moderateur - 23/11/2023 à 08h28

Bonjour Jason52,

L'avis d'aptitude de la commission médicale de récupération du permis de conduire n'est qu'un avis. Cet avis est transmis aux services du permis de conduire de la préfecture et c'est ce service, sous délégation du préfet, qui seul peut délivrer l'autorisation de conduire à nouveau. Cela peut être un papier temporaire, valable pour conduire, le temps que vous récupériez votre permis de conduire via le site ANTS.

Mais en tout cas ne confondez pas l'avis de la commission médicale et l'autorisation à conduire.

Cordialement,

le modérateur.

Jason52 - 23/11/2023 à 10h53

Merci beaucoup pour votre réponse, elle es parfaitement claire pour moi, je sais désormais vers qui me tourner pour cela, cordialement.

DoYe - 13/12/2023 à 11h13

Bonjour,

Merci pour toutes ces informations, dans le même cas (6 mois de suspension) test urinaire à réaliser, je me demande si comme pour les tests psychotechniques, le laboratoire doit être agréé ?

Merci de votre réponse car je ne vois pas d'information à ce sujet sur le site de ma préfecture

stoic - 28/02/2024 à 15h25

Bonjour Doye,

J'ai 42 ans, fumait des 5 spliffs de weed an autoculture par jour depuis 5 ans. J'ai arrêté depuis 2 mois (depuis le jour de l'an).

Insomnie, pétage de câble etc, comme décrit souvent dans les forums. Je fais beaucoup de sport (vélotaf, pas le choix, 14 km aller) je me suis remis à la muscu.

J'étais positif quand même au test urinaire (dégouté). J'ai juste fumé des têtes de CBD à 0,3% de THC (genre 2 spliffs par jour).

Visiblement, il faut attendre 3 mois sans weed (pour les gros consommateurs comme moi, et quelques jours sans CBD (70 jours annoncés, je pensais être bon).

J'en referais un que j'ai acheté en pharmacie dans un mois. Je l'ai acheté 5 euros, c'est moins cher que le test en labo à 26 euros. En attendant je vape du cbd et quelques joints de CBD, quand j'ai un gros craving.

J'ai eu 8 mois de suspension en juin 2023 (le jour de mon anniv grrr).

Les tests psychotechniques, j'ai payé 100 euros. Des tests à la con, ou ils ont noté tout ce que je faisais ou disait. Genre les jurons quand je me plantais, le fait que je sois arrivé en retard (alors que l'entrée était introuvable, l'interphone cassé...). Elle note toute les réponses à leurs questions, genre qu'est ce qu'on pense la sanction, comment on envisage la conduite après.

J'ai eu des photos affichées 2 secondes ou je devais appuyer après pour dire si il y avait voiture, piétons, feux tricolores, cycliste (j'ai trouvé assez dur).

Un autre test où il faut cliquer sur le joystick droit quand c'est un carré affiché, le gauche quand c'est un rond (facile).

Un test de coordination, genre joystick droit fait droite gauche, l'autre haut et bas, et il fallait suivre une figure (plutôt facile).

Un test avec flèche gauche ou droite, il fallait attendre 1 seconde environ et si elles passaient en rouge ne pas appuyer (assez dur).

Le laboratoire n'a pas besoin d'être agréé (bizarrement lol).

La commission médicale, il regarde juste la tension, le pou, si on a l'équilibre les bras tendus et yeux fermés, la vue œil droit œil gauche. J'ai eu droit à la leçon de morale, genre pour mon taf, genre le cannabis grille les neurones. Pas de bol ça grille la miéline qu'il y a entre les neurones, pas les neurones comme l'alcool... Il a fini par me dire ça rend parano, là j'ai pas contredit...

Pour le dossier à l'ANTS, il faut une photographie conforme dans un endroit agréé. Les démarches et le demande complète se fait en 30 minutes environ.

Moi j'ai fait dans une cabine photomaton à 5 euros, c'est ce qui m'a pris le plus de temps pour les démarches. Contrairement à ce qui était dit de faire les démarches 24h, ça a marché 20 minutes après (heureusement).

Là, j'attend que mon dossier soit traité, à la commission médicale, ils m'ont dit que cela prendrait 15 jours. Si quelqu'un peut confirmer, cela m'arrangerait.

A+

infopreneur - 08/03/2024 à 14h08

bonjour, est ce que les médecins de la commission vérifient les résultats d'analyses de sang auprès du labo ou on les fait? ou se basent-ils sur le document que l'on leur remet?

le laboratoire envoie-t-il de lui-même les résultats à la commission médicale ou à la préfecture?
cordialement

stoic - 09/03/2024 à 12h38

Bonjour infopreneur,

Non la commission médicale de la préfecture ne vérifie pas les analyses auprès du labo. Ils se basent juste sur le document papier remis. C'est des analyses urinaires pas de sang.

Cordialement

infopreneur - 13/03/2024 à 05h37

Bonjour, merci pour votre réponse. Mais sur la préfecture de ma région il est bien marqué que c'est une prise de sang THC qui est demandée pour la commission médicale. J'ai vérifié et c'est un bien écrit annalyse de sanguine THC.

Et est-ce que le labo transmet les résultats à la préfecture directement? ou alors c'est que le patient qui apporte le seul et unique résultat aux médecins de la commission médicale. Et rien n'est envoyé par le labo à la préfecture ou aux médecins de la commission? Il n'y a aucune vérification? Bon après une prise de sang c'est véritablement direct.

Ya que l'analyse urinaire qui peut être truquée par le patient, il amène déjà un échantillon d'urine dissimulé sur lui. Mais le sang c'est pas possible il est pris directement donc pas possible de tricher.

Cordialement.

stoic - 14/03/2024 à 20h55

Bonjour,

Étonnant qu'il vous demande une prise de sang en préfecture. Moi c'est la préfecture de l'Oise et traité par le val d'Oise. J'aurai préféré une prise de sang, je trouve cela moins contraignant. Si vous voulez un sevrage, ne fumer pas de tête de CBD qui contiennent du THC, mais vapoter du CBD en liquide, qui lui n'en contient pas. Le THC reste plus longtemps dans les urines. Moi après 2 mois d'arrêt, j'étais toujours positif. Visiblement, dans le sang c'est 72 heures, on est loin des 70 jours pour l'urine. Faut voir aussi que le taux de détection dans les urines est stupide, 50ng! Pour les alcooliques, s'ils arrêtent je pense que les gamma GT redescendent plus vite... C'est un vaste débat, mais je pense qu'il vaut mieux être alcoolique que d'être sous weed pour récupérer son permis. Je trouve que c'est aberrant vu la dangerosité établie par les études sérieuses (x1,8 avec le THC et x8 pour l'alcool et le risque d'accident).

Visiblement, pas besoin de tricher donc, arrêter 3 jours c'est faisable je trouve...

Du coup, pour répondre à votre question, je pense que l'endroit où vous ferez l'analyse de sang vous transmettra le document, que vous transmettrez après à la commission, pareil que si c'était un test d'urine. Demandez-leur, ils vous le diront. Je trouve ça assez archaïque leur méthode, n'importe quelle personne douée

en photoshop ou autre peut trafiquer un document pour mettre "absence" au lieu de "présence". On a beau être des drogués, on est pas des teubés non plus.

J'ai eu écho aussi d'une personne ayant amené une vieille analyse d'urine dépassée, pour qui cela avait marché. Cela doit dépendre des commissions médicales.

Bon courage pour vos démarches et arrêt.

Cordialement

infopreneur - 15/03/2024 à 18h31

Bonjour, merci pour votre réponse. C'est la préfecture d'Indre et Loire. Sur le site de la préfecture pour les commissions médicales pour stup c'est bien marqué prise de sang. Vous pouvez vérifier.

Concernant les taux qui restent que 72h dans le sang, c'est pour un consommateur très occasionnel ça. Qui consomme un petit peu une fois tous les 3 mois ouvertus les 6 mois donc très rarement.

Mais pour un fumeur régulier qui fume au moins un ou 2 joints par jour, ça reste 3 semaines dans le sang voir 1 mois.

Ok Le thc s'élimine mais le laboratoire regarde aussi un autre taux qui s'appelle: le thc cooh qui lui reste 3 semaines voir 1 mois dans le sang après la dernière consommation pour un consommateur quotidien! Donc pour un consommateur quotidien dans le sang, c'est minimum 3 semaines voir un mois voir un petit peu plus pour les gros fumeurs.

Donc 3 jours ce n'est pas suffisant...

Et une prise d'urine en labo tous le monde peut tricher sans problème, j'ai vu ça sur le net.

Exemple: Une personne qui vient avec un petit récipient rempli de l'urine de quelqu'un d'autre qui est négatif et la verse à la place de son urine dans le récipient du labo et le tour est joué alors qu'une prise de sang tu ne peux pas car ils prennent le sang direct dans ta veine. Tu ne peux pas venir avec le sang de quelqu'un d'autre. Et certains labos communiquent les résultats sanguins direct à la préfecture apparemment... donc le coup de modifier le papier qu'il nous envoie par mail c'est chaud. Car si le labo envoie les vrais résultats, la personne qui a donné des faux résultats se fait chopper.

GUIMS - 18/03/2024 à 08h53

Pour n'avoir aucun doute, je vous recommande fortement de faire comme moi: vous arrivez en commission avec une analyse sanguine ET une analyse urinaire négatives. Point.

Cela vous sépare du moindre doute concernant votre sevrage, et prouve votre légitimité, votre "envie de bien faire".

Aussi simple que cela.

Bien sûr cela coûte un petit billet en plus, mais au moins les choses sont très claires et mieux vaut raquer un peu plus que de se voir dire bye bye à votre permis de conduire s'il s'avère qu'il y ait la moindre erreur.

Mieux vaut marcher sur des œufs.

A la commission, suite à ce geste, mon permis m'a été restitué (sous condition de procédures numériques afin d'obtenir une carte puisque mon permis était toujours sous l'ancien format papier).

Vous ferez ce qu'il vous plaît de mon conseil bien sûr, mais ça a fonctionné pour moi, pourquoi pas vous?

Cordialement.

infopreneur - 18/03/2024 à 13h06

Bonjour guims, pourquoi venir à la commission avec une prise de sang positive et une test urinaire négatif?
Ça sert à rien la prise de sang positive...

Ou alors vous voulez dire de venir avec une prise de sang modifiée ou ill y a marqué négatif et l analyse d urine négative, c est bien ça?

Dans ce cas là pourquoi pas. Mais le mieux est encore d arrêté de fumer pour ceux qui y arrive bien sur...
Moi j ai arrêter de fumer, je pensais que ça allait être plus dure mais ça va pas trop mal. bon j etais à 1 a 3 pet max par jour mais surtout le soir après avoir débauché et sutout avant de dormir.

La ça fait 16 jours j ai juste fumé du cbd les 3 premiers jours pour aider un petit peu et je prends un décontractant musculaire style xanax 0.25, je le prends pas tous les soir mais de temps en temps. Et la depuis ca va je tiens sans avoir de grosse genes. Donc ca va le faire..

Encore une bonne dizaine de jours minimum d abstinence et ça sera bon pour la prise de sang négative.

Je ne m étais jamais arrêté de fumer depuis 30 ans car inconsciemment j avais l apprehension de ne pas y arriver, mais forcé de constater que j y arrive sans trop de mal et de gêne. Bon à côté j ai un traitement methadone depuis de nombreuses années donc peut être que ca aide et que grâce à mon traitement je ne ressent moins les symptômes de sevrage cannabique. Ça doit aider je pense.

Donc je vais continuer de tenir car ça fait pas de mal de couper la consommation de cannabis après 30 ans.
Merci pour ces échanges guims qui sont très intéressants et qui j espère aideront aussi d autre personne qui consulte ce forum.

Bonne continuation.

GUIMS - 19/03/2024 à 10h25

Oula....

Je vous propose de me relire correctement svp.

Oui c'est débile même de venir avec des résultats d'analyse d'urine négatifs et des résultats d'analyse de sang positifs, en commission, on est bien d'accord, sauf que ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

"vous arrivez en commission avec une analyse sanguine ET une analyse urinaire NEGATIVES."

Les deux négatives quoi...

Mon propos était en référence au doute entre ce qui était demandé d'amener.

J'ajouterai que vous serez toujours positif (sang et urines) en fumant du CBD. En toute connaissance de cause. J'en ai fait l'expérience.

Si vous voulez retrouver votre permis c'est 0 consommation pendant au moins 3 mois pour les fumeurs chroniques. POINT.

GUIMS - 19/03/2024 à 10h34

J'ai oublié d'ajouter que vos analyses sont faites en laboratoire et cette procédure se fait de votre coté. Prenez RDV 3 semaines 15 jours avant votre entretien en commission médicale. (il faut parfois 1 semaine d'attente avant d'obtenir les résultats)

NON vous ne pouvez pas tricher, vous ne pouvez pas arriver avec votre petit flacon (d'urine de quelqu'un d'autre ou la votre) puisque le "dépot" se fait sur place.

On vous donne un falcon et vous indique la porte des toilettes.

Pour être honnête et sans vouloir vous offenser, votre cas me paraît franchement fébrile.

Entre conso de CBD, arrêt du THC depuis seulement 16 jours et traitement Méthadone vous ne passez clairement pas les tests, pas besoin d'analyses pour être certain.

JE REPETE: SI VOUS VOULEZ ARRIVER CLEAN EN COMMISSION C'EST 3 MOIS SANS RIEN MINIMUM POUR LES GROS CONSOMMATEURS. (il m'a fallut presque 4 mois personnellement)

infopreneur - 19/03/2024 à 11h10

Bonjour. La méthadone ils n'en tiendront pas compte car j'ai une ordonnance depuis des années et j'ai le droit de conduire avec mon traitement, je suis conducteur SPL depuis 20 ans et je n'ai jamais eu d'interdiction de conduire avec mon traitement. Concernant le CBD je suis d'accord que ça match positif à cause des 0.3% de THC.

Concernant le flacon d'urine, bien sûr que si quelqu'un peut arriver avec un autre flacon d'urine "propre" de quelqu'un d'autre planqué sur soi. Car quand on va aux toilettes nous sommes seuls dans les toilettes donc celui qui veut tricher peut le faire sans aucun souci en transvasant l'urine propre dans le flacon vide du labo. On est seul dans les toilettes. De toute façon, pour moi ce n'est pas d'actualité car c'est une analyse de sang qui l'est demandée donc pas d'urine.

Je vais faire une prise de sang test dans 3 semaines ça fera un mois sans THC ni CBD et je verrai bien où en est mon taux de THC-COOH. Et si c'est pas bon j'attendrai le temps nécessaire pour que mon taux de THC-COOH soit à zéro. J'aurais uniquement que de la méthadone dans mon sang comme ça. Mais en Indre-et-Loire ils demandent que le THC. Ce qui est hallucinant. Car pour quelqu'un qui s'est fait suspendre le permis que pour cocaïne, en Indre-et-Loire, ils demandent une prise de sang que THC. Pareil pour les autres drogues ils demandent que des analyses de sang THC seulement.

Donc tous ceux qui ne consomment pas de cannabis mais d'autres drogues sont tranquilles car c'est indiquer une analyse sanguine THC pour toutes les drogues. Ce qui est vraiment hallucinant.

Cordialement

infopreneur - 19/03/2024 à 11h13

Guims il vous a fallu 3 à 4 mois mais pour une analyse d'urine. Dans le sang ça reste moins longtemps il me semble. Ce n'est pas 3 mois que le THC-COOH reste mais 1 mois voire 1 mois et demi max.

GUIMS - 19/03/2024 à 12h52

Libre à vous d'essayer de tricher....

Le système est bien fait croyez-moi. Vous allez aux toilettes avec le laco qu'ils vous donnent et vous ressortez avec des urines tièdes et récentes, ils font le prélèvement dans l'instant même et l'envoyent à l'institut de votre région dans l'instant.

L'analyse de sang relate une consommation plus récente certes, mais à moindre valeur auprès de la commission. Vous seul avez votre destin entre vos mains, vous seul avez le choix d'utiliser les meilleurs outils, ainsi que les plus légitimes (ou pas) pour rendre ce destin plus rose et agréable....

Je ne fais que relater les faits que j'ai vécus et qui m'ont permis de réutiliser mon véhicule sans encombre. J'attends mon dernier RDV à la commission fin Avril, j'irais là-bas tout à fait serin... CQFD.

Bonne chance.

infopreneur - 19/03/2024 à 14h41

Guims votre préfecture demande des analyses urinaire. La mienne demande des analyses sanguines ce n'est pas pareil. Et j'ai appelé la préfecture pour me renseigner et ils ne accepteront pas mes analyses d'urine si je les apporte. Donc je n'ai pas le choix, en Indre et Loire c'est que une prise de sang de moins de 15 jours. Donc votre préfecture ne demande pas la même chose, donc on ne peut pas comparer.

Et non je ne compte pas tricher car j'ai arrêté de fumer du THC. À part des clopes et mon traitement méthadone c'est tout ce que je consomme. Je consomme que de la nicotine à présent et un alprazolam de temps en temps pour m'aider à dormir.

Donc il n'y a pas de soucis pour moi vu que j'arrive à me passer du THC. C'était surtout au cas où je n'y arrivais pas mais c'est bon, dans quelques semaines je n'aurai plus de taux résiduel qui est le THC-COOH et ça sera bon pour moi.

Merci pour cet échange riche en information. Mais c'est bon je tiens le bon bout

GUIMS - 20/03/2024 à 10h49

La loi est la même partout en France.

Il m'a été demandé des résultats d'analyse sanguine effectivement, mais quand j'ai présenté les deux à la personne en face m'a clairement dit "au moins avec vous il n'y a aucun doute" en ayant un sourire satisfait.

Encore une fois plus vous êtes de bonne fois mieux ça fonctionne.

Vous étiez clairement dans le doute à la lecture de vos premiers commentaires, j'ai connu cela il y a quelques mois, je voulais simplement vous éclairer en prenant mon cas comme exemple. Et dans mon cas j'en ai simplement fait un peu plus que demandé histoire d'ôter ce doute...

Voilà tout.

stoic - 22/03/2024 à 05h10

Bonjour infopreneur,

Tu es en bonne voie pour être clean et visiblement c'est déjà le cas, bravo.

Oubli les têtes de CBD ça m'a mis dedans aussi à cause du 0,3% je pense, et peut-être aussi du fait que j'étais consommateur chronique.

Évidemment qu'on peut tricher avec des analyses d'urines si on est un peu malin. La meuf du labo teste avec sa main la chaleur du flacon, c'est tout, il ne te regarde pas uriner, donc c'est au jugé, pas vraiment de mesure de température.

De plus on peut trafiquer avec Photoshop ou autre les résultats.

Vu comment cela s'est passé à la commission médicale à la préfecture, ils s'en foutent un peu, tant qu'ils ont une feuille où y'a marqué absence. Ou alors j'étais tellement détendu que je n'ai pas trop pris garde à leur sérieux. Il faut voir aussi les cas qui viennent pour récupérer leur permis... J'avais un alcoolique juste avant

moi, rien qu'à sa gueule cela se voyait!

Je ne savais pas que pour la Coke ou autre ils demandent un test THC ! C'est complètement débile. Je sais que cela reste beaucoup moins longtemps dans le sang de toutes façons, rien que ça c'est déloyale lol.

Le plus débile pour moi, est le taux de gamma GT qui doit être inférieur à 2G. Un pote alcoolique, donc dangereux au volant (il a eu un accident grave), a réussi à récupérer son permis, il devait être à 1,9G sur ses analyses.

Nous pour le THC c'est 0 (50ng!), même après avoir arrêté deux mois, j'étais positif!

Donc pour répondre à Guims, non la loi n'est pas partout pareil. La preuve les tests demandés ne sont pas partout les mêmes, et visiblement cela dépend des préfectures. De plus elles sont laxistes pour l'alcool je trouve, donc débiles, et encore plus débiles pour la coke visiblement. Personnellement, je n'ai jamais eu d'accident en 20 ans de conduite, même sous grosse dose de THC. Les temps de réaction sont plus lents, c'est évident, mais on n'est pas un danger public comme sous alcool. Pour la C, j'en sais rien. Si la loi française était un peu moins hypocrite, moins pro alcool et moins anti cannabis, elle le prendrait en compte dans les taux de détection.

Cela fait bientôt 3 mois que j'ai arrêté le THC, même sans avoir à faire des analyses. C'est clair que cela fait du bien quand même. Je suis un autre homme, plus proche de ma vraie nature je pense. Je vape un peu de CBD, et quelques pét de CBD.

A +

Coeur2025 - 14/12/2025 à 09h04

Bonjour,

en octobre 2022, une personne qui s'est fait arrêter par les gendarmes a pris 4 mois de suspension pour prise de stupéfiants.

Elle avait uniquement à fournir une analyse d'urine, elle n'avait pas de prise de sang à fournir car ce n'était pas pour l'alcool, pas de test psychologique car la suspension n'était que de 4 mois. Sur les convocations c'est bien précisé que comme c'est pour les stupéfiants, il n'y a qu'une analyse d'urine à fournir.

En janvier 2023, la personne a fait sa 1ère visite médicale (analyse d'urine négative), la personne voit 2 médecins agréés de la préfecture repart avec son cerfa avis favorable pour 1 an.

La personne y retourne en décembre 2023 et voit toujours 2 médecins différents (analyse d'urine négatives), repart avec son cerfa favorable pour 2 ans).

En décembre 2025, elle y retourne une 3 ème fois, elle voit à nouveau 2 médecins différents (ce n'est jamais les mêmes à chaque visite), et là un médecin lui demande si elle bu de l'alcool avant de venir (RDV à 10h55), la personne répond NON, le médecin doute et fait souffler la personne, test négatif). Malgré tout, le médecin valide le cerfa uniquement pour 6 mois et exige une prise de sang.

Or, la suspension de 4 mois d'octobre 2022 n'était que de 4 mois et que pour les stupéfiants. Lors des 2 autres visites médicales, les médecins n'ont jamais demandé de prise de sang.

Est ce que c'est légal d'avoir fait souffler la personne ?

Est ce que c'est normal qu'après une 3 ème visite médicale, la personne ne récupère pas un permis définitif alors que les analyses d'urine sont bien négatives.

Je vous remercie.

stoic - 15/12/2025 à 11h38

Bonjour,
Pour moi, les médecins ont tous les droits et tant mieux.

Si ils ont fait souffler votre pote, ce n'est pas pour rien. Moi ils ne me l'ont pas demandé. Je ne savais même pas qu'ils pouvaient nous faire souffler.

Mon pote a alcoolique a été refusé à la 3e visite, il doit tout recommencer (les 3 visites), je pense que cela va être pareil pour votre pote.

Si les médecins l'ont fait, je suppose qu'ils en ont le droit. Tout ce qu'on leur demande c'est de dire si la personne est apte ou pas, là ils ont décidé que non, c'est comme ça.

Bon courage pour la suite

Coeur2025 - 15/12/2025 à 13h44

Bonjour,
Les 3 analyses d'urine sont toutes les 3 négatives. Et quand il a soufflé c'était négatif.
Le médecin n'a même pas vérifier la tension et la vue.
Pourquoi devrait-il refaire encore 3 visites vu que c'était négatif ?

stoic - 15/12/2025 à 20h49

Bonne question, qu'il aurait fallut poser aux médecins de la préfecture directement, plutôt que là. Eux seuls le savent.
Au-delà des tests cliniques ils doivent juger si on est apte.
Voila pourquoi ils n'ont même pas pris sa tension et vérifier sa vue.

Deja, le fait qu'il fassent souffler c'est chelou. Si votre pote était défoncé, il s'est fait grillé, c'est tout. Que ce soit au ptc, au proto, au Thc ou je ne sais quoi d'autre.

Moi j'ai fait le malin la première fois, en lui disant que jetais en meilleure forme que lui, ce qui était vrai. Je suis sportif, et pas qu'un peu, lui était bedonnant. Ça la vexé, m a sorti qu'au moins il n'était pas parano à cause de la weed. Heureusement, c'était l'autre qui remplissait les papiers.
La fois d après, j ai fermé ma bouche, de peur qu'il ne signe pas mon papier d'aptitude.
Votre pote a dû avoir une tête qui leur revenait pas, ou dit un truc de merde, c'est sûr.

Coeur2025 - 16/12/2025 à 17h02

Bonjour, Il a déjà fait 3 visites et c'était pour une suspension lié aux stupéfiants qui date du mois d'octobre 2022. A chaque fois, les analyses urinaires étaient bien négatives.
Quand il a soufflé, c'était négatif. Et il n'était pas défoncé car c'est moi qui l'a amené.
Le médecin l'a jugé sur son physique.
C'est quand même important de vérifier la vue surtout pour conduire, il faut être apte à ce niveau.